

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 95 Autorisation de crédits d'investissement sur 2023

Rapporteur : P. Jacqueminot

À compter du 1er Janvier 2023, et jusqu'au vote du Budget Primitif 2023, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif 2023, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement prévues en 2022. Les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget primitif au moment de son adoption.

Cette délibération budgétaire spéciale peut concerner jusqu'au quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice précédent.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits concernés.

Il est proposé de recourir à cette procédure et d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite, du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2022, soit :

Au budget Commune : 1 376 884,00 € dans les limites suivantes :

Affectation des crédits		Montant
Chap/20	Immobilisations incorporelles	32 850,00 €
c/2031	Frais d'étude	6 250,00 €
c/2051	Concessions et droits similaires	26 600,00 €
Chap/204	Subventions d'équipement versées	31 000,00 €
C/2041631	ADM : Bien mobilier, matériel	5 000,00 €
c/20421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 000,00 €
c/2046	Attribution de compensation d'investissement	25 000,00 €
Chap/21	Immobilisations corporelles	409 527,00 €
c/2111	Terrains nus	11 233,00 €
c/2128	Autres agencements et aménagements	33 475,00 €
c/21311	Hôtel de ville	3 500,00 €
c/21312	Bâtiments publics - bâtiments scolaires	33 737,00 €
c/21316	Equipements de cimetière	1 250,00 €
c/21318	Bâtiments publics - autres	37 500,00 €
C/2151	Réseaux de voirie	102 025,00 €
c/2152	Installations de voirie	17 166,00 €
c/21534	Réseaux d'électrification	19 000,00 €
c/21538	Réseaux divers	25 474,00 €
c/2161	Œuvres et objets d'art	750,00 €
c/2182	Matériel de transport	43 250,00 €
c/2183	Matériel de bureau et informatique	25 787,00 €
c/2184	Mobilier	10 313,00 €
c/2188	Autres immobilisations corporelles	45 067,00 €
Chap/23	Immobilisations en cours	903 507,00 €
c/2312	Agencements et aménagements de terrains	573 669,00 €
c/2313	Immobilisations en cours	126 768,00 €
c/2315	Immobilisations en cours, installations techniques	203 070,00 €
	TOTAL	1 376 884,00 €

De plus, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au compte 16449 : opération afférente à l'opération de tirage, car le remboursement du capital de ce contrat intervient avant le vote du budget primitif 2023 :

Affectation des crédits		Montant
c/16449	Opération afférente à l'opération de tirage	154 060,00 €

Ces crédits seront intégrés au budget 2023, lors de son vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 novembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à prévoir les crédits au compte 16449.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

